



SUCCES DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC MAINTIEN
DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES :
OFFRE SURSOUSCRITE A UN TAUX D'ENVIRON 135%

Paris, le 25 mai 2011

L'augmentation de capital de Groupe Partouche avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ouverte du 3 au 16 mai 2011 inclus a été largement souscrite avec une demande totale de 3 862 742 actions, représentant environ 135 % des actions à émettre. La demande à titre réductible a porté sur 3 394 034 actions et ne sera en conséquence que partiellement allouée, à hauteur de 2 402 176 actions.

Le montant brut de l'opération s'élève ainsi à 5 741 768 euros et se traduit par l'émission de 2 870 884 actions nouvelles.

Compte tenu du succès de cette opération, intégralement souscrite, Butler Capital Partners et le FCPR France Private Equity III n'ont pas eu à mettre en œuvre leur engagement de souscription à cette augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

La Société rappelle que le 4 mai 2011 (voir le communiqué de presse de la Société en date du 5 mai 2011), Butler Capital Partners et le FCPR France Private Equity III ont intégralement souscrit l'augmentation de capital d'un montant (prime d'émission comprise) de 24 855 225 euros qui leur était réservée.

En conséquence, les deux augmentations de capital lancées par la Société lui ont permis de lever un montant brut total de 30 596 993 euros correspondant à l'émission de 14 995 384 actions nouvelles.

Le management se félicite du soutien du public, matérialisé par le grand succès de cette opération, concomitamment à l'entrée de Butler Capital Partners qui accompagnera le Groupe dans les années à venir.

Fabrice Paire a déclaré que « *Après l'accord trouvé avec nos partenaires bancaires, cette double augmentation de capital ouvre une nouvelle ère de développement de Groupe Partouche* ».

Raison et utilisation du produit des augmentations de capital

Le Groupe rappelle que la réalisation de ces augmentations de capital constituait la condition de l'entrée en vigueur des modifications du prêt syndiqué convenues le 25 janvier 2011.

Ces augmentations de capital permettront au Groupe de renforcer ses fonds propres et contribueront au financement de son programme d'investissements ainsi qu'à son développement. Le produit de ces augmentations de capital pourra ainsi être utilisé au titre des investissements du Groupe, dont le programme des trois Pasinos dans sa partie excédant 26 millions d'euros ou tout autre projet, ou bien au titre de dépenses rendues nécessaires par le développement du Groupe.

Résultat de l'augmentation de capital avec maintien du DPS

468 708 actions nouvelles ont été souscrites à titre irréductible (soit 16,33 % des actions nouvelles émises à l'occasion de cette augmentation de capital) et 2 402 176 actions nouvelles ont été souscrites à titre réductible (soit 83,67 % des actions nouvelles émises à l'occasion de cette augmentation de capital). Le coefficient d'attribution des souscriptions réductibles est égal à 0,65906006.

Le règlement-livraison des 2 870 884 actions nouvelles émises à l'occasion de cette augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires et leur admission aux négociations sur la marché réglementé de NYSE Euronext à Paris sont prévus le 27 mai 2011. Les actions nouvelles ainsi émises seront assimilées aux actions existantes de la Société et négociées sur la même ligne de cotation (code ISIN : FR0000053548).

A compter de ce règlement-livraison, le nombre total d'actions composant le capital social de la Société sera de 96 815 591.

L'opération a été dirigée par Natixis, Chef de File et Teneur de Livre, et Kepler Capital Markets, Co-Chef de File.

Les investisseurs sont invités, avant de prendre leur décision d'investissement, à se référer aux facteurs de risque décrits dans le prospectus visé par l'AMF.

L'ensemble des informations relatives à cette augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ainsi qu'à l'augmentation de capital réservée à Butler Capital Partners et au FCPR France Private Equity III figure dans le prospectus ayant reçu le visa AMF n°11-126 en date du 20 avril 2011, disponible sans frais au siège social de la Société (141 bis rue de Saussure – 75017 Paris), sur le site Internet de la Société (www.groupepartouche.com), sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org), ainsi qu'auprès de Natixis en sa qualité de Chef de File et Teneur de Livre.

INFORMATIONS FINANCIERES

Groupe Partouche

Tél. : 01.47.64.33.45 – Fax : 01.47.64.19.20

Alain Cens, Directeur financier

info-finance@partouche.com

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique ou dans tout autre pays. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les valeurs mobilières de Groupe Partouche objet du présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et Groupe Partouche n'a pas l'intention de procéder à une offre publique de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique.